

M. MILLS—Ces amis disent que leurs intérêts valent \$10,000,000. Le Séminaire offre \$20,000 : la différence est grande.

M. LANGEVIN—Je ne cherche pas à trouver à redire, car j'ai trouvé que c'était une difficulté dans mon temps.

M. MILLS—Et vous ne l'avez pas réglée.

M. LANGEVIN—Je n'a pas pu la régler. Si les Sauvages n'eussent pas été mal conseillés, ils seraient sans doute venus à composition. Leur prétention à avoir \$10,000,000 est une folie. Ils devraient avoir une somme d'argent comparativement minime des messieurs du Séminaire comme règlement de la question.

Si les choses se continuent, nous verrons se renouveler les déplorables événements de l'année dernière, où il y a eu des incendies et du sang répandu, et comme les Sauvages sont les plus faibles, ce sont eux qui en souffriront.

Si le gouvernement prenait la chose en mains, elle pourrait être réglée en très peu de temps.

M. DESJARDINS—Je crois que nous ne pouvons pas espérer arriver à une solution paisible et satisfaisante de la difficulté, au moyen de tierces parties. Il vaudrait mieux que les Sauvages agissent directement avec le gouvernement, et que celui-ci employât l'influence qu'il a toujours eue sur eux, pour les amener à un arrangement raisonnable. Dans tous les cas, il serait sage de l'essayer.

M. LANGEVIN—L'honorable ministre de l'Intérieur nous a dit d'abord que ces messieurs de Montréal avaient informé les Sauvages qu'ils avaient droit à dix millions de piastres, et que par conséquent ces messieurs étaient en voie d'opérer un règlement. C'est pourquoi j'ai dit que si les Sauvages étaient autant sous le contrôle du comité de Montréal, il vaudrait mieux conférer avec lui, et essayer d'amener les Sauvages à accepter un arrangement raisonnable.

M. DESJARDINS—Mes renseignements me portent à croire que le gouvernement réussirait mieux à faire un arrangement satisfaisant en traitant directement avec les Sauvages, et non

pas avec ceux qui sont intervenus entre eux et les messieurs du Séminaire.

M. BOWELL—Je crois que l'honorable député d'Inchelaga se trompe au sujet des intentions ou du désir de ceux qui, à Montréal, ont conseillé les Sauvages ou les ont pris sous leur protection. Je crois être bien fondé à dire que ces messieurs désirent régler cette difficulté, pour plus d'une raison. Comme ils ont été obligés, l'hiver dernier, et l'hiver précédent, de fournir à ces Sauvages, à même leur propre bourse, la nourriture et les objets de première nécessité, je ne puis guère concevoir qu'ils mettraient obstacle à un arrangement équitable, si le gouvernement s'adressait à eux convenablement. Au contraire, je crois pouvoir dire que quelques-uns de ces messieurs qui ont pris une part très active dans cette affaire, par pur sentiment de philanthropie et dans le but d'améliorer la condition de ces pauvres gens, ne seraient que trop heureux de répondre au désir du gouvernement et d'en venir à un règlement. Le plus tôt cela sera fait, le mieux sera.

Le gouvernement peut croire qu'il est au-dessous de sa dignité de prendre une mesure de ce genre, mais quand des députations composées de sénateurs et de quelques-uns des hommes les plus respectables—certainement pas de ceux que l'on pourrait accuser de vouloir créer des animosités, ayant à leur tête l'honorable M. Ferrier—s'intéressent à la chose, je crois que si ces négociations sont poursuivies, il n'y a pas de doute que la chose peut être réglée.

Je crois que ces messieurs désirent que l'on vienne à un arrangement de ce genre, afin que ces Sauvages ne continuent pas d'être un fardeau pour ceux qui les ont pris sous leurs soins immédiats. C'est là une affaire très importante, à cause des événements survenus et des difficultés occasionnées par cette querelle.

Je crois que l'honorable ministre de l'Intérieur a dit que les rapports qu'il a reçus n'étaient pas officiels et qu'ils ne devraient pas être livrés au public, mais que c'étaient simplement des lettres de l'agent envoyé sur les lieux, qu'il ne jugeait pas à propos de livrer à la publicité. J'ai été porté à croire que c'était des lettres d'une nature